

Compte-rendu du CHS-CT du 18 mars 2022

Les élus **FO-DGFIP 43** ont lu la déclaration liminaire suivante :

"Monsieur le Président,

Nous voulons tout d'abord rappeler encore une fois notre opposition à la Loi dite de transformation de la Fonction publique qui a détruit le champ de compétences des CAP et prévoit à très court terme la suppression des CHSCT dans la Fonction Publique. Ces derniers sont indispensables et ont définitivement montré toute leur efficacité durant la crise sanitaire.

*Pour **FO-DGFIP 43**, la gestion quotidienne des problématiques liées aux conditions de travail ainsi qu'à la sécurité des personnels demeure une priorité.*

Nous ne pouvons que nous féliciter de la note d'orientations ministérielles qui fixe le cadre de nos travaux pour l'année à venir. Nous l'avons lue avec la plus grande attention, et le cadre qu'elle fixe est pour nous essentiel : replacer le travail au cœur de la prévention.

C'est le rôle d'un CHSCT, et même si le curseur avait été déplacé pendant la crise sanitaire, nous revenons aux principes fondamentaux.

Concernant les conditions de travail des personnels, vous ne pouvez pas être sans savoir que le niveau de stress en lien avec une augmentation des charges de travail s'accroît. Par conséquent, le niveau de stress de vos agents s'est considérablement accru autant de par les suppressions de poste que de par les restructurations et tout ce qui en découle (agents nouveaux dans les missions non formés, dysfonctionnements dus à la taille surdimensionnée des services...). Une majorité des personnels exprime même leurs inquiétudes et questionnements par rapport à leur avenir au sein de notre administration. Il faut aussi savoir que certaines missions sont délaissées voire abandonnées, par manque de bras, de temps et cela laisse un goût d'inachevé pour les personnels qui ne peuvent plus effectuer un travail de qualité. Voilà la réalité que vivent les personnels Monsieur le Président.

*Pour **FO-DGFIP 43**, la seule et unique solution pour améliorer les conditions de travail et rendre attractive la DGFIP se trouve dans l'arrêt des suppressions d'emplois et le recrutement d'agents par voie statutaire."*

La Direction nous a répondu qu'il ne pouvait pas recruter plus, qu'on était déjà au maximum. Il rappelle que les demandes de départ à la retraite doivent être formulées

avant la fin février de l'année en cours pour que la vacance d'emploi soit comptabilisée pour les mutations de septembre de la même année. Les représentants FO DGFIP 43 demandent à ce qu'un mail soit envoyé aux personnes susceptibles de faire valoir leur droit à la retraite.

Par ailleurs, pour le président, le NRP n'a pas engendrer de suppressions d'emplois et par conséquent, les charges de travail n'ont pas augmentées. Nous avons donc apporter tous les arguments nécessaires afin de montrer que le NRP avait engendré un mal être profond des agents, avec des agents non formés sur certains postes, des sachants submergés par la charge de travail et la formation des nouveaux arrivants... Nous avons mis aussi en avant le fait que les membres de l'équipe de renfort n'étaient pas assez nombreux pour aider les services en difficultés ce à quoi il nous a été répondu que ces derniers étaient pris dans les effectifs des services.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour de ce CHSCT, les représentants du personnel ont demandé une suspension de séance pour se rendre dans le couloir à proximité du SDIF. En effet, de nombreuses archives sont stockées en monticules dans ce couloir, ce qui peut être problématique en cas d'évacuation ou de contribuable mal intentionné. L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail a confirmé ce problème. Les agents du BIL déjà très sollicités par les nombreux déménagements devraient les évacuer dans les meilleurs délais.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7/10/21 (pour avis).

Le PV a été approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : PRESENTATION DE LA NOTE D'ORIENTATION PAR L'ISST (pour information).

Ce dernier nous a présenté la note qui se recentre sur les conditions de travail dans des conditions normales d'exercice (c'est-à-dire hors contexte sanitaire). L'accent est mis pour 2022 sur la nouvelle méthode de travail : le télétravail en mode pérenne. Le télétravail fait partie de la nouvelle organisation de la DGFIP et doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il est important de garder des moments d'échange et conviviaux que le télétravail a tendance à gommer (isolement par rapport au service).

Les représentants FO DGFIP 43 font observer qu'il convient de poser le principe d'égalité des demandes afin d'éviter toute tension dans les services.

Un nouvel outil informatique devrait être mis à disposition des acteurs de prévention (Prév'action) en 2023. Cela devrait remplacer le DUERP PAP.

Concernant la prévention, une formation sur les violences sexistes devrait être déployée à l'attention de l'encadrement dans un premier temps puis à l'ensemble des agents ensuite. Les représentants FO DGFIP 43 ont approuvé ce dispositif. Il faut par ailleurs rappeler que si un agent est victime de violences sexistes orales ou physiques, cela doit faire l'objet d'une fiche de signalement à envoyer à l'assistant de prévention.

Les représentants **FO-DGFIP 43** ont sollicité l'appel d'ergonomes. Ce sont des personnes internes au ministère des Finances analysant la charge réelle de travail. Ceci dans la mesure d'améliorer la gestion de celle-ci. En effet, les entités nouvellement créées éprouvent des difficultés liées aux fusions de structures très hétérogènes. Aussi le recours aux ergonomes de notre ministère peut s'avérer très utile. La Direction n'a pas souhaité répondre positivement à cette demande malgré l'appui de l'ISST.

L'ISST a conclu par la présentation de la mise en place des CSA (Comité Social d'Administration) en décembre. Cependant, même les grandes lignes des

compétences de ces nouveaux comités ne sont pas arrêtées. Les représentants FO DGFIP 43 ont exprimé leurs inquiétudes, notamment concernant la disparition du budget alloué pour les conditions de travail et la santé au travail des agents de la DGFIP.

POINT 3 : POINT SUR LA SITUATION SANITAIRE ET LE TELETRAVAIL EN HAUTE LOIRE (pour information).

Du 1er janvier au 1er mars 2022, on dénombre 103 cas contact et 52 cas positif. Au 01/03/2022, 145 agents ont signés une convention de télétravail, soit 49,49%. Le taux de télétravailleur en Haute-Loire est inférieur à la moyenne nationale. La liste des missions qui peuvent être télétravaillées a été mise à jour et est disponible sur Ulysse. Dans notre département 44 agents sont exclus du télétravail (mission non télétravaillable ou réseau du domicile insuffisant).

Les représentants **FO-DGFIP 43** ont demandé si la Direction avait un objectif de pourcentage de télétravailleurs. Il nous a été répondu qu'il n'y avait pas d'objectif départemental.

Par ailleurs, nous avons fait état que certains télétravailleurs ont besoin de mobilier tels que des chaises de bureau. La Direction indique que ces agents peuvent faire leur demande à leur chef de service qui fera remonter celle-ci auprès du service de la logistique.

Enfin, un point a été demandé concernant d'éventuels contrôles de connexions ou de travail effectué par les chefs de service. La Direction a répondu qu'il n'y avait pas de contrôle de connexions mais qu'elle ne voyait pas d'inconvénient à ce que les chefs de service demandent ce qui a été fait en télétravail pour la bonne organisation du service.

POINT 4 : POINT SUR LES FICHES DE SIGNALEMENT ET LES ACCIDENTS DE SERVICE (pour information).

En 2021, on compte 6 accidents de travail, 3 en janvier 2022.

Une fiche de signalement a été reçue tardivement. Le rôle du médecin de prévention a été mis en avant concernant les victimes.

POINT 5 : LISTE DES POSTES A RISQUES POUR L'ANNEE 2022 (pour information).

Il y a désormais un seul médecin coordinateur sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône Alpes qui est dans le Rhône.

Les visites médicales, pour les personnes affectées dans la liste des postes à risques sont annuelles. Il s'agit des agents affectés au service logistique, des auditeurs et huissiers, des membres de l'équipe de renfort, de l'équipe d'accueil, de l'agent Berkani et des géomètres (28 personnes en tout). Une évolution est prévue pour l'avenir avec une visite tous les 2 ans. Les représentants **FO-DGFIP 43** ont demandé à ce que les CDL soient inscrits également sur cette liste. Ce qui a été accepté par la Direction.

Pour les autres agents la visite médicale à lieu tous les 5 ans, sauf cas particulier.

POINT 6 : ELABORATION DU CALENDRIER DES VISITES DE SITES PAR LA DELEGATION (pour information).

Une visite au SGC de Monistrol sur Loire a été faite par l'ISST. Certaines fissures déjà présentes il y a plusieurs années ne se sont pas aggravées. Il n'a pas observé d'autres problèmes majeurs concernant la sécurité des agents. Il devrait

prochainement se déplacer sur le site de Terrasson.

Il a été décidé de faire la visite de 2 sites à savoir Yssingeaux et le SGC du Puy. Aucune date n'a pour l'instant été arrêtée.

POINT 7 : EXAMEN DES REGISTRES SST (pour information).

Les stores sur le site d'Yssingeaux vont être en partie remplacés.

L'ISST a précisé que les grilles avaient un système manuel à utiliser en cas d'incendie et/ou d'urgence. Les chefs de service doivent être en mesure de montrer aux agents guide- files et serre- files comment les manipuler.

Les représentants FO DGFIP 43 ont fait remarquer que les consignes de sécurité incendie n'ont pas été actualisées suite au NRP. Les guide files et serre files ne sont pas encore désignés. La Direction a répondu que cela était en cours d'élaboration.

POINT 8 : EXAMEN DU BUDGET 2022 (pour avis).

Le budget disponible est de 34224€ en légère baisse par rapport à 2021 : 34571€.

Les actions proposées ou validées à ce jour sont les suivantes:

- Matériel spécifique pour 152,39€ (validées)

- Formation pour 5 500€ (proposées)

- Améliorations des conditions de travail pour 2289,60€ dont 2040€ au titre des consultations psychologiques, ce qui est très parlant en matière de mal-être des agents.

Certaines dépenses sont compliquées à être budgétées car le manque de matières premières se fait ressentir.

Les représentants **FO-DGFIP 43** au CHS-CT 43 : Stéphanie BENOIT - Karine VEYSSEYRE.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

<p>BULLETIN D'ADHESION (À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie Hospitalière DDFIP)</p> <p>NOM : PRENOM : GRADE : AFFECTATION : Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP Fait à _____, le _____ signature</p>
--

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu